

# Organisation des travaux pratiques

## seconde NJPF / seconde nature

Avant la séance :

la séance débute par l'ouverture des vestiaires et les élèves s'équipent.

la tenue de travail est un équipement de protection individuel( EPI) , son port est **obligatoire** tant pour les élèves que pour l'enseignant. Elle est composée d'une tenue de coton ( pantalon et veste de travail) ainsi que d'une paire de chaussure de sécurité , des gants et d'une gourde . Un sac de transport est souhaité pour faciliter l'organisation des travaux pratiques , qui se déroulent souvent à l'extérieur de l'établissement.



**Aucun élève ne sera admis en séance de travaux pratiques si il n'est pas correctement équipé ; il sera conduit à la vie scolaire.**

**Des casiers sont mis à disposition des élèves pour stocker leur matériel de TP , EPI comme outillage. Les horaires d'ouverture de cette salle des casiers sont affichés à la vie scolaire et sur la porte de cette salle.**

Quelques remarques:

Il est préférable d'identifier le petit matériel et ses EPI. Il est interdit de se mettre torse nu ou en short même par forte chaleur, seuls les shorts de travail sont acceptés.

L' usage du téléphone portable est réglementé : un usage raisonné est possible, il peut-être utilisé dans le cadre de la sécurité des travaux pratiques et pour prendre des photos.

Pendant la séance:

Le respect des consignes et de l'organisation sont à respecter

- un binôme d'élèves responsable du matériel est nommé à chaque TP , il s'acquitte de vérifier le nombre et le bon état de l'outillage choisi en début de TP, il vérifie au retour le nombre et l'état de l'outillage. En cas d'outillage défectueux ,ce dernier n'est pas rangé mais mis de côté pour réparation .
- Si le TP est prévu à l'extérieur de l'établissement avec pique nique, un binôme responsable du pique nique est nommé. Il va chercher le pique nique , le charge dans le bus ; de retour le décharge et le ramène en cuisine.

Les travaux pratique en extérieur de l'établissement se déroulent dans la Nature, dans des espaces potentiellement sensibles - risque incendie -il est strictement interdit de fumer.

Les réglementations qui s'appliquent sur les sites où se déroulent les TP doivent être respectées.

Retour des séance

Rangement du matériel. la fin du TP est effective lorsque l'enseignant le précise ( pas de sonnerie).

Nom et prénom de l'élève :

date et signature de l'élève

date et signature des parents/ responsables